

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

21/03/91

Origine :

DGR

ENSM

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux

Monsieur le Médecin Chef de la Réunion

Réf. :

DGR n° 2611/91 - ENSM n° 1416/91

Plan de classement :

2431

Objet :

Modalités de prise en charge de l'Erythropoïétine humaine recombinante dans les centres d'hémodialyse agréés soumis à tarification conventionnelle

Rappel des modalités de fixation et de révision des tarifs permettant la prise en charge de l'EPREX.

Modalités d'imputation de ces dépenses sur l'enveloppe nationale d'harmonisation.

Pièces jointes :

Liens :

Compl.la DGR n° 2300/8
circ.CNAMTS 9

Compl.la DGR n° 2362/8 - ENSM n° 1289/8
circ.CNAMTS 9

Compl.la DGR n° 2452/9
Circ.CNAMTS 0

Date d'effet :	Immédiate	Date de Réponse :
Dossier suivi par :	Mlle GUILLAUMAIN - ENSM Dr AOUSTIN	
Téléphone :	42.79.35.63 - 42.79.34.41	

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

21/03/91

Origine :

DGR
ENSM

Mesdames et Messieurs les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux
Monsieur le Médecin Chef de la Réunion

N/Réf. : DGR n° 2611/91 - ENSM n° 1416/91

Objet : Modalités de prise en charge de l'Erythropoïétine humaine recombinante dans les centres d'hémodialyse agréés soumis à tarification conventionnelle.

La circulaire DGR n° 2452/90 du 17 février 1990 relative au relèvement des tarifs de responsabilité des établissements d'hospitalisation privés pour l'année 1990 précisait que :

- la procédure définie par la circulaire DGR n° 2362/89 - ENSM n° 1289/89 du 5 juin 1989 relative aux modalités de prescription, de délivrance et de prise en charge de l'EPREX était maintenue,

- le montant du surcoût de l'année 1990 lié à la spécialité EPREX ferait l'objet à nouveau d'une comptabilisation à l'Echelon National. Il serait imputé sur l'enveloppe nationale d'harmonisation affectée aux opérations structurelles de l'exercice 1991.

Par ailleurs, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie avait demandé au Ministère une révision du dispositif tarifaire.

Cette proposition n'a pas reçu à ce jour de réponse favorable et ce, malgré la communication d'un bilan de l'année 1989 montrant les nombreuses difficultés d'application du dispositif mis en place par les Pouvoirs publics.

I - BILAN 1989

En effet, à l'occasion de la comptabilisation nationale du coût EPREX 1989, d'importantes anomalies ont été relevées dans les modalités d'attribution, de distribution et de prise en charge de ce produit.

En ce qui concerne plus particulièrement les Comités Régionaux d'évaluation, outre les retards observés dans leur mise en place, il s'est avéré que :

- certains comités ne procédaient pas à des notifications individuelles,
- des malades en DPCA étaient mis sous EPREX,
- les indications concernant le taux d'anémie à corriger n'ont pas toujours été respectées,
- les praticiens conseils n'étaient pas toujours conviés à ces réunions.

Il a été demandé au Ministère qu'une action soit entreprise afin de mettre fin à ces dysfonctionnements.

Compte tenu de ces anomalies, un certain nombre de Caisses ont effectué les majorations tarifaires sur les seules données déclaratives transmises par les établissements, sans pouvoir procéder à leur validation.

Par ailleurs, des Caisses ont procédé aux majorations en ramenant les surcoûts réels 1989 non calculés en année pleine, à des activités totales annuelles.

Cette sous-estimation du surcoût conduit à sous-évaluer les majorations tarifaires.

D'autre part, des centres ont vu l'ensemble de leurs tarifs majorés, alors que l'EPREX n'a été prescrit que pour certaines techniques.

C'est pourquoi, au vu de ce bilan, les modalités de financement de l'EPREX paraissent devoir être rappelées et des opérations de régularisation tarifaire devront être entreprises par les Caisses.

II - RAPPEL DU DISPOSITIF EN VIGUEUR

L'attention des Caisses est de nouveau appelée sur l'ensemble de la procédure précisée par la circulaire CNAMTS du 5 juin 1989, et plus particulièrement sur :

1. La détermination des majorations tarifaires qui constitue la première étape du dispositif permettant le financement du produit.

- Ainsi, pour un nombre donné de malades autorisés et traités sous EPREX et à partir des factures concernant les trois premiers mois du traitement, la dépense est évaluée en année pleine, c'est-à-dire sur douze mois, puisque rapportée à l'activité totale annuelle réalisée l'année antérieure.
- Les majorations prennent effet à compter du premier jour du mois au cours duquel a été commencé le traitement.

Les Caisses peuvent attribuer une majoration temporaire destinée à couvrir la période durant laquelle l'EPREX aurait été utilisé sans qu'un nouveau tarif ait été fixé.

- Seuls les forfaits des techniques qui traitent des malades sous EPREX font l'objet d'une majoration à ce titre.

La dépense EPREX en année pleine est donc ramenée à l'activité totale réalisée par l'unité concernée, au cours de l'exercice antérieur.

Cette modalité doit permettre de limiter le risque inflationniste inhérent à ce dispositif consistant à rapporter une dépense sur l'ensemble des malades.

- Les dépenses liées aux vacanciers sont exclues dans la mesure où elles ont déjà été comptabilisées en année pleine pour la majoration tarifaire du centre d'hémodialyse habituel.

La structure qui accueille temporairement des malades vacanciers sous EPREX facture les quantités administrées au centre d'hémodialyse dont relève habituellement le malade.

- Les révisions de tarif qui peuvent être réalisées trimestriellement ne se font qu'à la suite :
 - . de mouvements de la clientèle sous EPREX, que ceux-ci résultent d'une augmentation du nombre de malades concernés ou de sorties définitives de l'unité quelle qu'en soit la cause,
 - . d'une variation importante des dosages par rapport aux premières prescriptions conduisant à une hausse ou une baisse notable du coût à la séance EPREX.

La détermination du nouveau surcoût EPREX et de la nouvelle majoration suit les mêmes modalités que celles adoptées pour la première fixation, à savoir : nouvelle dépense trimestrielle liée à l'utilisation de l'EPREX ramenée au nombre total de séances réalisées par l'unité.

Il est rappelé que les services administratifs de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie doivent se rapprocher du service de l'Echelon Régional du Contrôle Médical afin de valider les informations fournies par les structures de dialyse.

A cet égard, il est précisé que la participation systématique du Contrôle Médical aux Comités Régionaux demandée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a reçu un avis favorable du Ministère par lettre du 15 juin 1989.

Par ailleurs, les Caisses qui auraient déterminé des majorations EPREX en 1989 ou en 1990, selon des modalités différentes de celles indiquées ci-dessus devront procéder à des régularisations temporaires à ce titre, en 1991.

2. Modalités d'imputation sur l'enveloppe d'harmonisation

a) Principes

- . Seuls les douze premiers mois du traitement constituent une dépense nouvelle pour l'assurance Maladie,
- . excepté pour les traitements débutant en janvier, cette dépense nouvelle intervient sur deux exercices.

Par souci de simplification, et dans la mesure où ces dépenses sont imputées avec un décalage d'un an, les coûts prélevés au titre de l'exercice antérieur sont comptabilisés en année pleine.

Ainsi, la première année d'imputation, ce sont les coûts correspondant aux malades sous EPREX qui ont été pris en compte dans la dernière majoration EPREX de l'année considérée, qui sont comptabilisés.

L'année suivante, le coût à prélever résulte des dépenses concernant l'ensemble des malades sous EPREX qui donnent lieu à majoration, desquelles il convient de retrancher les montants imputés antérieurement.

Un exemple chiffré de détermination des majorations et de comptabilisation du coût à prélever est joint en annexe 1.

b) Evaluation du coût EPREX 1989 prélevé en 1990 (voir tableau en annexe 2)

Lorsque les Caisses ont indiqué une majoration tarifaire basée sur des dépenses EPREX, limitées au seul exercice 1989 sans les rétablir sur douze mois, les données communiquées ont fait l'objet d'un redressement en année pleine et ce à partir du coût unitaire à la séance qui était indiqué et d'une activité prévisionnelle de trois

séances par semaine par malade sous EPREX, soit
156 séances annuelles.

III - REMONTEE DES INFORMATIONS RELATIVES A 1990

Afin de déterminer le coût EPREX au titre de 1990 à prélever sur l'enveloppe nationale 1991, les Caisses devront communiquer à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie les informations lui permettant de procéder à cette évaluation.

Il appartiendra aux Caisses de retourner à la Caisse Nationale un état définitif arrêté au 31 décembre 1990, dont le modèle figure en annexe 3, au plus tard pour le 22 avril 1991.

J'attire particulièrement votre attention sur les éléments suivants :

- cet état devra être établi sur la base de la majoration tarifaire réelle en vigueur au 31 décembre 1990, à l'exclusion des majorations temporaires destinées à compenser l'absence de rétroactivité des tarifs,
- l'incidence financière imputable à EPREX, au titre de 1990, devra résulter des dépenses découlant de la majoration tarifaire réelle appliquée à l'activité totale annuelle de l'unité, déduction faite des coûts imputés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie au titre de 1989.

Toutes indications et explications sur les régularisations temporaires existantes ou sur des cas particuliers seront jointes à cet égard par les Caisses.

- Une distinction est introduite cette année selon le régime conventionnel dont relève la structure, les organisations professionnelles ayant contesté le financement des associations de dialyse sur l'enveloppe d'harmonisation,
- ces états seront soumis à l'examen de la Commission Nationale de Dérogation Inter-Régimes, sa compétence n'étant en aucun cas remise en cause par la latitude laissée aux Caisses en matière de révision tarifaire liée à l'EPREX.

Vous voudrez bien contacter Mademoiselle GUILLAUMAIN et les Missions Hospitalisation Privée et Pharmacie et l'Echelon National du Service Médical pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'application des présentes dispositions.

Docteur J.M.
Médecin Conseil
National Adjoint

Le Directeur Adjoint
de la Gestion du Risque

Sylvie LEPEU

ANNEXE 1

Exemple de :

- détermination des majorations tarifaires liées à l'EPREX,
- comptabilisation du coût correspondant.

ANNEE 1989

1. Détermination des majorations

Présentation de la structure

- 100 hémodialysés à domicile en 1988 - 15.000 séances réalisées.
- 15 malades en DPCA,
- forfait de séance d'hémodialyse à domicile en 1989 : 1.500 F.

1ère phase

Demande du gestionnaire le 5 mai 1989

- 10 malades autorisés et traités depuis le 5 avril 1989,
- coût EPREX délivré par le laboratoire à la suite de la notification du Comité Régional pour 3 mois et 10 malades : 117.000 F.

Examen par la CRAM :

- le Contrôle Médical valide ces informations,
- majoration à accorder à compter du 1er avril 1989 :

Coût EPREX année pleine
activité 1988

soit : $\frac{117.000 \text{ F.} \times 4 \text{ trimestres}}{15.000 \text{ séances}} = \frac{468.000}{15.000} = 31,20 \text{ F.}$

à compter du 1er avril 1989, forfait = 1.500 F.+ 31,20 F. = 1.531,20 F.

2ème phase

Demande du gestionnaire le 10 octobre 1989

- 6 malades supplémentaires traités depuis le 10 septembre,
 - . coût EPREX pour 3 mois et pour ces 6 malades : 61.700 F.,
 - . par ailleurs, un malade traité depuis avril est sorti de l'unité,
 - . pas de variation des coûts pour les 9 autres malades sous EPREX,
- examen par la CRAM
 - . validation par le Contrôle Médical,
 - . évaluation du coût pour ces 6 nouveaux malades : $61.700 \times 4 = 246.800 \text{ F.}$
 - . évaluation du coût pour les 9 autres malades : $468.000 \text{ F.} - 46.800 \text{ F.} = 421.000 \text{ F.}$

⇒ nouvelle majoration à accorder à compter du 1er septembre 1989 :

$$246.800 + 421.200 = \frac{668.000 \text{ F.}}{15.000} = 44,53 \text{ F.}$$

soit un forfait de $1.500 \text{ F.} + 44,53 \text{ F.} = 1.544,53 \text{ F.}$

2. Evaluation du coût à prélever au titre de 1989 sur l'enveloppe 1990

Situation au 31 décembre 1989 :

Majoration EPREX = 44,53 F. pour un coût EPREX de 668.000 F. correspondant à 15 malades mis sous EPREX au cours de l'année déduction faite du malade sorti.

ANNEE 1990

- 107 hémodialysés à domicile en 1989 - 16000 séances réalisées,
- forfait sous EPREX : $1.500 \text{ F.} \times 2,6 \% = 1.539 \text{ F.}$
- supplément EPREX au 15 décembre = 44,53 F.

1. Détermination des majorations

1ère phase

Demande du gestionnaire le 1er mars 1990

- 3 nouveaux malades autorisés et traités depuis le 4 février 1990,
⇒ coût EPREX pour 3 mois pour 3 malades = 30.000 F.
- Révision des posologies pour les 15 malades traités depuis 1989 : coût pour 3 mois = 146.250 F.

Examen par la CRAM

- Validation par le Contrôle Médical,
- Majoration à accorder à compter du 1er février 1990

$$\frac{(30.000 \text{ F.} + 146.250 \text{ F.})}{16.000} \times 4 = \frac{705.000 \text{ F.}}{16.000} = 44,06 \text{ F.}$$

Nouveau forfait à compter du 1er février = 1.539 F. + 44,06 F.
EPREX = 1.583,06 F.

2ème phase

- Communication du gestionnaire le 15 juin 1990.

1 malade entré le 5 avril 1989 est sorti définitivement.
Pas de variation de coût pour les 17 malades restants.

- Examen par la CRAM

Coût pour ce malade, pris en compte lors de la dernière révision tarifaire (1er février 1990),

15 malades et 3 mois = 146.250 F., soit 9.750 F./malade pour 3 mois,
coût à déduire = 9.750 F. x 4 = 39.000 F.

nouveau forfait à compter du 1er juin 1990 :

$$\frac{705.000 \text{ F.} - 39.000 \text{ F.}}{16.000 \text{ F.}} = \frac{666.000 \text{ F.}}{16.000} = 41,62 \text{ F.}$$

$$\Rightarrow 1.539 \text{ F.} + 41,62 \text{ F.} = 1.580,62 \text{ F.}$$

3ème phase

Demande du gestionnaire le 15 septembre 1990.

- 10 nouveaux malades autorisés et traités depuis le 1er septembre 1990
⇒ coût EPREX pour 3 mois : 101.400 F.
- 1 malade traité depuis le 4 février 1990 est sorti le 1er août 1990,
- baisse des coûts concernant les 16 autres malades, soit pour 3 mois = 124.800 F.

Examen pour la CRAM

- Validation par le Contrôle Médical,
- Evaluation du coût à défalquer à la suite de la sortie d'un malade.

Coût pris en compte lors de la dernière révision tarifaire le 4 février :
30.000 F pour 3 mois pour 3 malades, soit pour 1 malade = 10.000 F. x
4 = 40.000 F. en année pleine.

- Evaluation du coût pour 10 nouveaux malades = 101.400 x 4 = 405.600 F.
- Evaluation du coût pour les 16 autres malades :
124.800 F. x 4 = 499.200 F.
- Nouvelle majoration à accorder à compter du 1er septembre 1990 :

$$499.200 \text{ F.} + 405.600 - 40.000 \text{ F.} = \frac{864.800}{16.000} = 54,05$$

Nouveau forfait : 1.539 + 54,05 = 1.593,05

2. Evaluation du coût EPREX à prélever au titre de 1990 sur l'enveloppe 1991

Situation au 31 décembre 1990

- Forfait sans EPREX : 1.539,00F.
- forfait avec EPREX : 1.593,05 F.
- majoration EPREX : 54,05 F.
- malade sous EPREX : 26,00 F.
- surcoût EPREX année pleine : 864.800,00F.

En 1990 : 668.000 F. correspondant à 15 malades ont été comptabilisés,
reste à prélever : 196.800 F.

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : AUVERGNE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION AURAA CLERMONT- FERRAND	11	506	241,27	122.084	11	1.716	241,27	414.019

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION DON DU SOUFFLE BESANCON	2	120	310,63	37.276	Pas de financement - Reprise excédent - Néant			

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : CENTRE-OUEST

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATIONS								
ADA 17 LA ROCHELLE	14	723	282,92	204.554	14	2.184	282,92	617.897
AURA POITOU CHARENTE	15	580	515,45	298.967	15	2.340	515,45	1.206.153
ALURAD LIMOGES	14	991	272,49	270.040	14	2.184	272,49	595.118
TOTAL					43	6.708	360,63	2.419.168

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION								
AIDER MONTPELLIER	50	7.800	259,00	2.020.200	Pas de majoration - Reprise excédent			NEANT
AUTRE								
Centre d'hémodialyse du LANGUEDOC MEDITER- RANEEN	12	1.872	297,18	556.340	12	1.872	297,18	556.340
TOTAL					12	1.872	297,18	556.340

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : NORMANDIE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION								
ANIDER	42	ND	ND	1.072.157	33	5.148	314,92	1.621.183

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : PAYS DE LOIRE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
ORGEMONT ANGERS	12	1.872	218,12	408.312	12	1.872	218,12	408.312
ASSOCIATION								
ECHO NANTES	43	6.709	255,60	1.714.565	43	6.708	255,60	1.714.565
TOTAL					55	8.580	247,42	2.122.877

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : BRETAGNE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
STRUCTURES LIBERALES								
ST BRESTOISE DU REIN ARTIFICIEL BREST	13	778	238,94	185.892	13	2.028	238,94	484.570
ASSOCIATION								
AUB RENNES	30	2.323	348,00	808.438	30	4.680	348,00	1.628.687
TOTAL					43	6.708	315,03	2.113.257

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : ALSACE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
MAISON DE SANTE MULHOUSE	10	1.560	348,15	543.114	10	1.560	348,15	488.804
ASSOCIATION								
AURAL STRASBOURG	24	1.256	312,62	392.651	24	3.744	310,96	1.164.244
TOTAL					34	5.304	311,66	1.653.048

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : LA REUNION

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINQUES PRIVEES								
CLINIQUE STE CLOTILDE	36	1.872	258,65	484.193	36	5.616	258,65	1.452.578
ASSOCIATION								
AURAR	14	708	259,09	183.436	4	2.184	259,09	565.853
TOTAL					50	7.800	258,77	2.018.431

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : LA GUADELOUPE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
LES EAUX VIVES	18	2.808	364,17	1.022.589		idem		
ASSOCIATION								
AUDRA	20	3.120	363,33	1.133.589				
TOTAL					38	5.928	363,73	2.156.178

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : LA MARTINIQUE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION								
ATIR	11	1.716	337,66	579.425	11	1.716	337,66	579.424
	2	90	1.843,00	165.870	2	312	337,66	105.350
TOTAL					13	2.028	337,66	684.774

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : GUYANE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
ASSOCIATION								
AUDRA	5	590	312	189.100	Idem			
TOTAL					5	590	321	189.100

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : AQUITAINE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
FRANCHEVILLE A PERIGUEUX	6	744	336,31	250.215	6	936	336,31	314.786
BORDEAUX NORD	17	1.192	352,77	420.502	17	2.652	352,77	9345.546
ST MARTIN PESSAC	15	1.400	353,60	495.036	15	2.340	353,60	827.424
ST AUGUSTIN BORDEAUX	21	1.728	316,59	547.067	21	3.276	316,59	1.037.149
DELAY A BAYONNE	15	1.293	306,58	396.408	15	2.340	306,58	717.397
S/Total					74	11.544	311,98	3.832.302
ASSOCIATIONS								
AURAD BORDEAUX	48	2.952	290,90	858.737	48	7.488	290,90	2.178.259
ASPIR ARESSY	45	3.837	318,67	1.222.737	45	7.020	318,67	2.237.063
S/TOTAL					45	14.508	304,34	4.415.322
TOTAL					167	26.052	316,58	8.247.624

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : NORD-PICARDIE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUEES PRIVEES								
POLYCLINIQUE ST COME COMPIEGNE	11	473	184,00	86.898	11	1.716	184,00	315.744
POLYCLINIQUE ST ISABELLE ABBEVILLE	4	388	316,80	122.918	4	624	316,80	197.683
POLYCLINIQUE DU BOIS LILLE	27	1.223	233,65	285.735	27	4.212	233,65	984.134
POLYCLINIQUE LA LOUVIERE A LILLE	8	1.230	247,63	304.590	8	1.230	247,63	304.590
POL. BOIS BERNARD	20	1.376	334,24	459.915	20	3.120	334,24	1.042.830
S/Total					70	10.902	260,96	2.844.981
ASSOCIATIONS								
LIGUE DU NORD	36	1.121	375,24	420.648	36	5.616	355,31	1.995.412
A.D.H.	11	882	210,64	185.729	11	1.716	210,64	361.458
S/Total					47	7.332	321,45	2.356.870
TOTAL					117	18.234	285,28	5.201.851

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : RHONE ALPES

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
CLINIQUE DU TONKIN	23	3.588	275,43	988.243	Idem			
CENTRE DE TASSIN LA DEMI-LUNE	6	936	267,50	250.384				
S/Total	29	4.524	273,80	1.238.627				
ASSOCIATION								
AGDUC LA TRONCHE	27	2.202	340,87	750.605	27	4.212	340,87	1.435.744
AURAL-LYON	21	2.532	343,20	868.982	21	2.532	343,20	868.982
ARTIC	5	580	219,43	127.272	5	580	21,43	127.272
S/Total					53	7.324	332,06	2.431.998
TOTAL					82	11.848	309,80	3.670.625

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : NORD-EST

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
POLYCLINIQUE ESSEY LES NANCY	10	218	257,22	56.073	10	1.560	257,22	401.263
POLYCLINIQUE GENTILLY NANCY	9	529	282,51	149.450	9	1.400	282,51	395.514
CENTRE MEDICO-CHI- RURGICAL DE CHAUMONT	9	1.400	344,66	482.534	9	1.400	344,66	482.534
S/Total					28	4.360	293,43	1.279.312
ASSOCIATIONS								
ALTIR NANCY	21	859	279,75	240.305	21	3.276	279,75	916.461
ARPD REIMS	35	2.873	347,97	999.737	35	5.460	347,97	1.899.916
S/Total					56	8.736	322,39	2.816.377
TOTAL					84	13.096	312,74	4.095.689

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : MIDI-PYRENEES

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
CLINIQUE CLAUDE BERNARD ALBI	36	4.425	186,29	824.326				
CLINIQUE ST EXUPERY TOULOUSE	47	5.903	201,24	1.187.905	I	D	E	M
CLINIQUE PONT DE CHAUME MONTAUBAN	15	1.927	212,20	408.843				
S/Total	98	12.255	197,55	2.421.075				
ASSOCIATIONS								
AAIR	27	2.690	238,09	640.474	COUT FINANCE PAR REPRISE D'EXCEDENT			NEANT
TOTAL					98	12.255	197,55	2.421.075

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : SUD-EST

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUES PRIVEES								
CLINIQUE BOUCHARD	16	2.496	334,22	834.213	16	2.496	334,22	834.213
INSTITUT A. TZANCK	25	1.190	232,10	276.199	25	3.900	232,10	905.190
CENTRE DES ALPES								
MANOSQUE	14	2.184	343,15	749.440	14	2.184	343,15	749.440
STE MARGUE- RITE	32	4.736	238,50	1.128.582	32	4.736	238,50	1.128.582
RES. DU PARC	84	11.088	330,00	3.659.040	84	11.088	330,00	3.659.040
S/Total					171	24.404	298,17	7.276.465
ASSOCIATIONS								
AVODD	15	2.340	200,29	468.679	15	2.340	200,29	468.679
Ch. FAVRY	5	260	322,43	83.831	5	780	322,43	251.495
ATUP	15	2.340	384,35	899.379	15	2.340	384,35	899.379
ADPC	2	156	334,22	52.138	2	156	334,22	52.138
ATIR	13	2.028	298,99	606.358	13	2.028	298,99	606.358
AGATHIR	5	212	265,79	56.348	5	780	267,71	208.820
ATMIR	8	1.248	348,15	434.491	8	1.248	348,15	434.491
S/Total					63	9.672	302,05	2.291.360
TOTAL					234	34.076	299,26	10.197.825

ANNEXE 2 : COUT EPREX1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : ILE DE FRANCE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINQUES PRIVEES								
CLINIQUE M.-THERESE ST GERMAIN EN LAYE	2	199	199,62	39.727	2	312	199,62	62.281
CENTRE DE L'ALMA-7è	15	1.133	169,48	192.021	15	2.340	169,48	396.583
CL. DU PARC MONCAU - 17è	21	3.224	65,29	210.495	21	3.276	65,29*	213.890
CL. ST JOSEPH LAGNY	10	868	272,27	236.330	10	1.560	272,27	424.741
CENTRE DE L'EUROPE	12	1.245	391,66	487.620	12	1.872	391,66	733.188
PORT MARLY CENTRE MEDICO- CHIRURGI- CAL-EVRY	14	1.250	88,47	110.596	14	2.184	88,47*	193.218
CL. HAUT DE SEINE	12	468	342,28	160.189	12	1.872	342,28	640.748
CHATENAY MALABRY								
CL. LES MAR- TINETS	10	352	459,28	161.170	10	1.560	459,28	716.477
RUEIL MALMAISON								
CLINIQUE DE L'ORANGERIE	26	988	525,54	519.234	26	4.056	525,54*	2.131.590
AUBERVILLIERS CLINIQUE D'AULNAY	12	932	349,88	326.095	12	1.872	349,88	654.975

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : ILE DE FRANCE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUE PRIVEES								
CLINIQUE DU BOIS D'AMOUR DRANCY	9	108	945,30	102.093	9	1.404	945,30*	1.327.201
CLINIQUE DE LA ROSERAIE AUBERVILLIERS	16	838	218,91	183.451	16	2.496	218,91	546.399
CLINIQUE NEUILLY MARNE	12	438	300,30	131.534	12	1.872	300,30	562.162
CLINIQUE DU VERT GALANT TREMBLAY	8	327	149,19	48.787	8	1.248	149,19	186.189
CLINIQUE A. BRILLARD NOGENT SUR MARNE	16	916	260,70	238.808	16	2.496	260,70	650.707
CENTRE VAL NOTRE DAME	21	1.082	250,77	271.339	21	3.276	250,77	821.522
CLINIQUE PARISIS	12	ND	348,15	ND	12	1.872	348,15	651.737
S/TOTAL					228	35.568	306,84	10.913.608

ANNEXE 2 : COUT EPREX 1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : ILE DE FRANCE (suite)

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CENTRES LIBERAUX								
SIPAD	2	93	291,80	27.138	2	312	291,80	91.040
CHELLES								
DIALYTEC	5	ND	ND	87.875	5	780	300,00	234.000
SURESNES								
SIRTA	7	1.092	347,73	379.876	7	1.092	347,87	379.876
ARGENTEUIL								
STAIR-PANTIN	3	149	352,73	52.558	3	468	352,73	165.078
S/Total					17	2.652	328,05	869.995
ASSOCIATIONS								
AURA	130	7.351	322,98	2.374.250	130	20.280	322,98	6.550.034
ADDAD	7	345	223,84	77.226	7	1.092	223,84	244.433
ANDRA	25	1.088	328,20	357.085	25	3.900	328,84	1.279.980
ASSOCIATION	3	36	701,13	25.241	3	468	701,13*	328.129
LA PROVINOISE								
MAISONS	1	37	459,48	17.001	1	156	459,48	71.679
LAFFITTE								
(MGEN)								
ADDY LE	4	624	307,45	191.852	4	624	307,45	191.852
PORT - MARLY								
S/Total					170	26.520	326,78	8.666.107
TOTAL					415	64.740	315,87	20.449.710

* Les coûts unitaires à la séance, qui ressortent des données communiquées apparaissent comme anormaux.

ANNEXE 2 : COUT EPREX1989 RETENU POUR PRELEVEMENT SUR L'ENVELOPPE 1990

REGION : CENTRE

	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LA CRAM				DONNEES RETENUES PAR LA CNAMTS			
	NOMBRE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE	NOMBRE DE MALADES EPREX	NOMBRE SEANCES EPREX	COUT UNITAIRE A LA SEANCE	COUT EPREX ANNEE PLEINE
CLINIQUE								
PRIVEES								
CLINIQUE MAISON BLANCHE VERNOUILLET	5	769	348,15	267.612				
CLINIQUE ST COME ST DAMIEN BLOIS	13	2.014	348,15	701.171				
CLINIQUE DE L'ARCHELLE OLIVET	11	1.754	348,15	610.514				
CENTRE DIALYSE CHATEAUROUX	7	1.070	348,15	372.388		IDEM		
S/Total	36	5.607	348,15	1.951.685				
ASSOCIATIONS								
AIRBP CHARTRES	7	1.033	348,15	359.791				
ARAUCO ST CYR/LOIRE	9	1.403	348,15	488.297				
AIRRO	11	1.657	348,15	576.973				
S/Total	27	4.093	348,15	1.425.061		IDEM		
Autres								
CIRAD-BLOIS	4	643	348,15	223.983		IDEM		
TOTAL					67	10.343	348,15	3.600.729

CRAM DE

Situation au 31/12/90

CAPACITE TOTALE

SURCOUT "EPREX"

ETABLISSEMENTS (nom & localit�)	DISCIPLINE	MODE DE TRAITEMENT	CAPACITE		NOMBRE DE MALADES TOTAL		NOMBRE DE SEANCES TOTAL	
			89 (3)	90 (4)	89 (5)	PREVISIONNEL 90 (6)	89 (7)	PREVISIONNEL 90 (8)
1) <u>CLINIQUES PRIVEES</u> Sous-Total								
2) <u>ASSOCIATIONS</u> Sous-Total								
*TOTAL								

SURCOUT "EPREX"

Etablissements (nom & localité)	Malade sous "EPREX"		Surcoût de l'EPREX par malade traité		Surcoût EPREX pour l'ensemble des malades traités	Surcoût par séance 14 = 13/7 ou 8	Forfait de séance sans "EPREX" (15)	Forfait de séance avec "EPREX" au 31/12/90 (16 = 15+14)
	Nombre de Malades (9)	Nombre de séances (10)	Coût unitaire du produit à la séance (11)	En année pleine (12 x <u>11x10</u>) 9				
1) <u>CLINIQUES PRIVEES</u>								
Sous-total (1)								
Rappel imputation 1990 (2)								
Coût à prélever en 1991 (3=1-2)								
2) <u>ASSOCIATIONS</u>								
Sous-total (4)								
Rappel imputation 1990 (5)								
Coût à prélever en 1991 (6=4-5)								
TOTAL (3+6)								